



## Déduction congé payé sans autorisation du salarié

-----  
Par papou974

Bonjour,

Mon employeur ma enlever sur ma fiche de payer de février, mars et avril un total de 13 jours de CP sans me prévenir (oralement ou écrit) du pourquoi?

je me suis aperçu de cela au mois d'avril, et je lui ai fait un mail lui demandant de régulariser ma situation dans les plus brefs délais, mail qui est resté sans réponse.

au mois d'août nous convenons d'une rupture conventionnelle et sur mon solde de tout compte ces 13 jours de CP ne sont évidemment pas payés.

je ne signe pas les papiers et lui demande de régulariser toujours par mail et de me dire en gros s'il compte me les payer ou pas?

bref, il me répond en me donnant plein de motif absence injustifié, ils m'ont pas vue au bureau telle date, etc... ma question est simple a-t-il le DROIT, puis-je lancer une procédure? (lettre recommandé avec ordre de régulariser et prud'homme ci besoin)

peut t'il revenir rtroactivement sur ces dits absences injustifiées et me les faire payer ?

merci